

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2023

DEL-2023-23

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/02/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

### Etaient présents :

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mme PARIS,  
MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, BOUCLIER, CHASSAGNE, PAULY, PELLARIN,  
PEUGNIEZ.

**Suppléants :** M. TURK-SAVIGNY.

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BARBIER, BOUVARD C, BOUVARD M, DESCHAMPS, FONTAINE, GYSELINCK,  
MEYNET-CORDONNIER, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** MM. GILET, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, OBERLI, SIBILLE.

**Suppléants :** MM BOSSON, SAUVAGET.

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** MM. CHARRAT, DEAGE, MARTIN-COCHER, MATHIAN.

**Suppléants :** M. CRAQUELIN.

#### **Collège des collectivités sous Régie ou SEM d'électricité :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, FRANCOIS.

**Suppléants :** .

#### **Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

**Suppléants :** .

#### **Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mmes MAYORAZ, WENDLING,  
MM GEORGES, MILLET-URSIN, MUGNIER, ROLLIN.

**Suppléants :** .

### Avaient donné pouvoir :

Mmes LAFARIE, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BONTEMPS, BOUCHET, BUFFLIER, BURNET, CARTIER, CHENEVAL P, COUTIER,  
PETIT, SADDIER.

### Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARON, BLOUIN, CALONE, CAVAREC, CHARLOT-FLORENTIN,  
CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, DEFAGO, DUNAND, GAUDIN, GENOUD, GILBERT, GILLET, GONDA,  
HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MODURIER,  
PENHOUËT, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, STEYER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD,  
VITTOZ.

### Assistaient également à la réunion :

M. ESCALLIER : Cabinet KLOPFER.

Mmes BOSSON, CARRERA, DARDE, DIMITRIOU, GIZARD, KHAY, JAILLET, POURRAZ,

MM. CHALLEAT, GAL, GATINET, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, SCOTTON, SOULAS,  
VIVIAN : du SYANE

<b>Membres en exercice :</b>	<b>91</b>
<b>Présents :</b>	<b>42</b>
<b>Membres habilités à prendre part au vote :</b>	<b>91</b>
<b>Votants :</b>	<b>42</b>
<b>Représentés par mandat :</b>	<b>12</b>

## **Objet : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNES**

### **Exposé du Président,**

La Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) en date du 26 juin 2022, ayant arrêté le second projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la période 2020-2025, a engagé des discussions auprès du SYANE au sujet d'une adhésion.

Une adhésion au SYANE permettrait à la Communauté de Communes de nouer un partenariat fort et pérenne autour des actions de transition énergétique telles que :

- L'appui à la réalisation du PCAET via la **fourniture de données énergétiques** ;
- L'utilisation de l'outil web dénommé « **Symaginer** », développé par le SYANE pour modéliser et projeter les évolutions des réseaux énergétiques, outil qui rassemble les données de consommation, production et distribution d'énergies, dont les énergies renouvelables, de l'échelle du bâtiment jusqu'à l'ensemble du territoire départemental ;
- L'accès au service de **Conseil en Energie** pour une meilleure gestion énergétique du patrimoine et l'accompagnement à la réalisation de projets performants et vertueux sur les bâtiments communautaires, sous condition d'adhésion à ce service optionnel ;
- La poursuite d'une démarche commune de déploiement d'une **mobilité propre**, par la fourniture d'infrastructures de recharges pour les véhicules, et la participation à la stratégie de déploiement des bornes de recharges avec les communes ainsi que l'accompagnement à la mise en place de solutions de mobilité basée sur des énergies décarbonées ;
- Le développement des **énergies renouvelables**, par la réalisation d'études de faisabilité d'installations de production et un accompagnement à la mobilisation des porteurs de projets publics ou privés, notamment des centrales villageoises.

Depuis sa réforme statutaire de 2017, le SYANE est ouvert à l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP), c'est-à-dire les Communautés d'Agglomération et les Communautés de Communes.

Les statuts du SYANE précisent que les Communautés de Communes désignent, en cas d'adhésion, 1 titulaire et 1 suppléant, pour siéger au Comité syndical.

Par ailleurs, une cotisation fixe annuelle d'adhésion est prévue, calculée sur la base de la population de la collectivité. Le montant de cette cotisation fixé pour 2023 par le Comité du SYANE, se situe à 0,30 €/habitant DGF.

Cette cotisation contribue au financement du fonctionnement du Syndicat et aux multiples services apportés de manière mutualisée à ses adhérents.

Cette adhésion est complétée d'une convention cadre de partenariat définissant la gouvernance et les engagements des deux parties.

En cas d'adhésion d'une intercommunalité, celle-ci peut transférer une ou plusieurs compétences qu'elle détiendrait, comme par exemple l'éclairage public des zones d'activités économiques. Elle bénéficie alors des participations financières aux travaux prévues et décidées par le Comité syndical.

Vu les statuts du SYANE et notamment l'article 1,

Vu l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

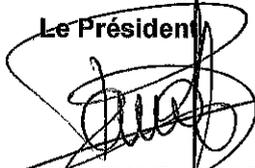
Considérant que la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes a décidé d'adhérer au SYANE le 15 décembre 2022,

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver l'adhésion au SYANE de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

2. à approuver la convention cadre formalisant le partenariat, et à autoriser le Président à la signer,
3. à prendre acte des désignations de délégués suivants :
  - Monsieur Christian HENON, délégué titulaire,
  - Monsieur Eric MISSILLIER, délégué suppléant.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE